

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

19^{ème} année - N° 3333 - Jeudi 07 février 2019 - Prix : 200 Fc

ENERGIE

SONELEC annule les taxes controversées



**Prières aux heures officielles
Du 06 au 10 Février 2019**

Lever du soleil:

06h 04mn

Coucher du soleil:

18h 38mn

Fajr : 04h 50mn

Dhouhr : 12h 24mn

Ansr : 15h 53mn

Maghrib: 18h 41mn

Incha: 19h 55mn



**Maissara Adam suspendue
de ses fonctions
au Ministère de la Santé**

LIRE PAGE 3

**Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com**

ARMÉE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

541 nouveaux soldats au service de l'armée comorienne

La cérémonie de clôture de la formation militaire de la session 2018-2019 a eu lieu hier mardi au centre militaire d'Itsoundzou. Cette cérémonie a vu la participation du chef de l'Etat et son gouvernement pour la remise des certificats d'attestation martiale aux nouvelles recrues.

Depuis le mois de juillet 2018, plus de 500 jeunes comoriens ont débuté un stage martial. Après sept mois de formation, 278 jeunes sont recrutés au service de la gendarmerie nationale et 263 jeunes au service de la Force Comorienne de Défense (FCD). La clôture officielle de cette formation militaire a eu lieu en présence du président de la République, chef suprême des armées. C'était l'occasion pour le président Azali Assoumani d'exprimer sa gratitude au chef d'Etat-major de l'AND, Youssouf Idjihadi et ses frères d'armes pour avoir formé un avenir militaire. « Comprenez qu'être militaire, c'est accepter tout d'abord de combattre



pour la paix. Ce métier ne vous rendra pas riche mais vous aurez l'honneur de servir votre nation », déclare le président Azali Assoumani.

Le chef de l'Etat est encore revenu sur les actes criminels du référendum du 30 juillet dernier tout en montrant que l'armée aurait pu réagir violem-

ment mais pour le bien de tous, elle a privilégié la paix. « Retenez bien, car nous allons bientôt entrer dans une période très dure dans laquelle beaucoup de gens sont agressifs et violents. Donc si vous intervenez, n'oubliez pas qu'ils sont toujours vos confères mais pas des animaux », conseille-t-il, tout

en regrettant encore une fois l'incident malheureux qui s'est passé à Iconi. « Vous avez le devoir de protéger des vies mais pas de les prendre », lance-t-il.

Lors de son intervention, le chef suprême des armées montre que l'armée d'aujourd'hui est bien disciplinée que celle d'autrefois appelée "manger et dormir" « Nelé Lalé » avant de demander aux nouveaux recrues d'être loyaux et rigoureux. L'instant d'après a été marqué par la remise solennelle des certificats d'attestation martiale aux 5 premiers stagiaires de la gendarmerie et de la FCD. Cette remise est suivie d'une prestation de serment à haute voix. Les jeunes stagiaires ont répété après le cadî Ali Mohamed Outhmane cette phrase : « Je jure au nom de Dieu de faire mon devoir militaire au gré de la loi martiale et de protéger les secrets professionnels ». Après 7 mois de formation, les jeunes soldats peuvent enfin revoir leurs familles.

Kamal Gamal

AUDIENCE À LA COUR SUPRÊME SUR LES RECOURS DES CANDIDATS

Le commissaire du gouvernement demande l'invalidation de certaines candidatures

La délibération sur les recours des candidats pour les élections présidentielles et des gouverneurs des îles est prévue samedi prochain à la Cour suprême. L'annonce est faite mardi dernier par la Cour à l'issue d'une audience qui a statué sur les 6 requêtes envoyées par des candidats.

C'est le dossier d'Achirafi Saïd Hachim qui a été débattue en premier. Ce leader du parti Cadim est victime d'une invalidation de sa candidature à cause d'un manque de quitus pour sa caution. Son avocat estime que son client est victime pour rien. « Mon client a bel et bien déposé tous les documents exigés » estime Me Youssouf Msa. Sur la question du quitus, l'avocat indexe le trésor public d'avoir refusé de recevoir le chèque (non certifié) de caution du candidat à quelques minutes de la clôture. Le commissaire du gouvernement quant à lui a montré qu'Achirafi Saïd Hachim n'a pas déposé tous les dossiers requis, donc sa candidature doit impérativement être invalidée.

S'agissant de Jaffar El-Macelie, candidat indépendant qui a introduit une requête en annulation de la candidature d'Ibrahim Mohamed Soulé, candidat du parti Juwa, il considère que le dossier du candidat Ibrahim

n'est pas crédible parce qu'il est signé par une autre personne que le secrétaire général du parti, Ahmed Hassane El Barwane qui est actuellement en détention. Selon l'article 25 du règlement intérieur du parti Juwa dont El-Macelie est membre, la candidature d'Ibrahim M. Soulé ne doit pas être validée.

L'avocat de ce dernier regrette cette démarche d'El-Macelie qui montre que sa signature figure sur les procès verbaux de l'élection primaire à laquelle il était lui-même candidat. « D'ailleurs il est arrivé en 4e position. Cela veut dire que s'il était élu, il n'allait pas venir remettre en cause sa légitimité », précise l'avocat. Pour cette requête, le commissaire du gouvernement trouve que Barwane n'est pas empêché comme l'a si bien dit l'article 25 du règlement intérieur. « Tout le monde peut prendre une permission pour aller rendre visite à un détenu. Donc si Juwa voulait réellement que Barwane signe le dossier de candidature d'Ibrahim Mohamed Soulé, il n'avait qu'à aller le voir où il se trouve. Le commissaire demande en conséquence à la Cour Suprême d'invalidiser la candidature d'Ibrahim Mohamed Soulé.

Quant au dossier de Soilih Mohamed Soilih qui a été recalé provisoirement par la cour pour avoir déposé

deux certificats de résidence, son avocat prouve le contraire. Pour lui, il s'agit de deux documents complémentaires puisque l'un démontre que SMS réside bel et bien aux Comores mais parfois il représente les Comores en mission à l'étranger comme le fait souvent le président Azali Assoumani en tant que chef de l'État. Comme Soilih Mohamed Soilih est l'ambassadeur des Comores auprès des Etats-Unis et à l'ONU, il est aux Comores. Son avocat évoque des cas similaires à Madagascar, au Bénin et au Gabon. Tous ont été finalement réintégrés par la cour constitutionnelle de ces pays. Le commissaire du gouvernement explique que chaque pays a ses propres textes qui le régissent. Selon Nouridine Abodo, on ne sait pas dans quelles circonstances. Ainsi le commissaire du gouvernement a demandé à la Cour de rejeter également cette candidature. Présent dans cette audience, SMS tient à préciser qu'en tant que comorien et musulman, il a droit à plusieurs résidences.

La même requête attaque d'autres

candidatures comme celle d'Ali Mhadji, Mohamed Ali Soilih et Azali Assoumani. Ces mêmes candidatures étaient attaquées par Bourhane Abdallah, autre candidat provisoirement recalé par la Cour Suprême. Ce dernier ajoute sur sa liste, la candidature de Salim Saandi. Pour Azali, il a été attaqué pour son malaise vagal à l'Université des Comores. Pour Mohamed Ali Soilih, il est poursuivi pour des faits présumés de corruption et détournement de deniers publics dans le cadre de l'affaire de la citoyenneté économique. Le candidat malheureux aux élections présidentielles de 2016 est attaqué aussi pour son attestation de patrimoine qui, selon le commissaire du gouvernement n'est pas crédible. Ainsi ce dernier demande à la cour de faire des investigations sur la réalité du patrimoine de l'ancien argentier de l'État qui a indiqué posséder trois comptes dans trois banques avec la somme de 1,3 million. Le délibéré est attendu ce samedi à 10h.

Ibnou M. Abdou

Pour être informé,
je lis la Gazette chaque jour

ENERGIE

SONELEC annule les taxes controversées

La Société Nationale de l'Electricité des Comores vient d'annuler les taxes sur les factures. Cette initiative est la résultante de l'intervention du président de la République.

L'harmonisation des taxes au sein de la Société Nationale de l'Electricité des Comores (SONELEC) avait animé la toile ces derniers temps. Hier mercredi, la société a décidé d'annuler les taxes en question sur les compteurs prépayés. Et ceci après un combat des opérateurs

économiques et de la Fédération des Consommateurs des Comores. « Les abonnés qui utilisent les compteurs prépayés n'auront pas à payer des taxes. Ils vont juste payer la redevance audiovisuelle qui est de 250 FC par mois », affirme un haut responsable de l'ex-Ma-mwé.

Notre interlocuteur montre que c'est le président de la République qui est intervenu lui-même pour annuler ces taxes. « Actuellement, je peux vous dire que les clients qui rechargent leurs électricité sont exemptés des

taxes. Maintenant, reste pour les compteurs à disque. Pour ce cas, il faut attendre la fin du mois pour vérifier », poursuit-il.

Pour rappel, la société SONELEC avait procédé à l'harmonisation des prix de l'électricité pour tous ses différents compteurs en conformité des puissances souscrites par les clients et fournies aux heures de pointe. Il s'agit clairement de la partie fixe, abonnement compteur, redevance audiovisuelle et la TCA. Pour les Compteurs Monophasés de 10 à 20 ampères, la

partie fixe était fixé à 36,30 fc /jour, 25 fc/jour pour l'abonnement compteur, 250/mois quel que soit le nombre de recharge pour la redevance audiovisuelle et un TCA 3%. Pour les compteurs monophasés de 30 à 60 ampères, la partie fixe était de 326,70 fc /jour. Ce qui faisait qu'on payait 5000 FC pour obtenir au final une recharge de courant de 3000 FC. Une victoire donc pour les consommateurs.

Ibnou. M. Abdou

ENERGIE

Moroni, à nouveau dans les délestages

La Société Nationale d'Electricité des Comores a renoué avec ses vieux démons. Depuis quelques jours, la capitale et ses environs vivent dans le noir. La société veut tout miser sur la capitale durant cette période et compte procéder à une distribution rotative de l'électricité uniquement pendant la journée.

Depuis quelques jours, Moroni replonge dans le noir. La capitale et ses environs vivent dans les délestages et la société annonce de prochaines perturbations sur le réseau électrique. Les plus touchés dans cette période de maintenance des centrales thermiques de

SONELEC sont les régions reculées. Des fois, elles passent trois à quatre jours sans voir l'électricité. « Les régions subissent des coupures généralisées puisque les groupes sont maintenant sollicités au-delà de ce qu'ils sont en mesure d'offrir, compte-tenu de leur état de dépassement de ses horaires de maintenance. Les coupures de plus en plus fréquentes constatées ces derniers temps (tour des régions et quartiers) sont de plus en plus longues depuis vendredi et continueront à subir des délestages pendant le temps de maintenance de nos centrales thermiques qui fournissent actuellement moins de la puissance demandée », lit-on dans un communiqué de SONE-

LEC.

Convaincue de la conséquence de cette opération de maintenance normale et obligatoire des groupes électrogènes, la société en charge de la distribution de l'électricité invite tous les clients à prendre toutes les dispositions nécessaires pour supporter cette période de révision. « Tout au long de ces derniers jours, il ne nous sera plus possible de garantir la distribution de manière pérenne de l'énergie électrique à l'ensemble de notre clientèle », poursuit-il.

La société SONELEC compte procéder à une distribution rotative de l'électricité uniquement pendant la journée et promet de mettre en place

un programme de distribution périodique dans les régions périphériques en conformité de la puissance disponible. « La révision des groupes se fait de manière progressive. Il y a des moteurs qui peuvent être révisés dans de meilleurs délais », précise Faissoil Moussa, le chargé de communication de SONELEC, avant d'ajouter que « on va mettre tous les moyens pour que la capitale ait le maximum d'électricité ». Toutefois, la société tient à rassurer sa clientèle de l'arrivée le mois prochain, des 07 groupes neufs pour venir renforcer d'avantage la puissance de production.

MY

Maissara Adam suspendue de ses fonctions au Ministère de la Santé

Quelques heures après avoir promis de donner une leçon à tout le monde, Salim Mahamoud Hafî, ministre par intérim de la ministre de la Santé, a envoyé un message fort. Par l'arrêté N°19-003/MSSPSPG/CAB, le ministre Salim Mahamoud a signé la suspension de Maissara Adam Mondoha (MAM). Une décision qui tombe plus de soixante-douze heures après la parution dans le quotidien Masîwa de l'accord d'agrément octroyé par le secrétariat général du ministère de la santé à la société CanOps (Comores) pour la culture de cannabis aux Comores.

Vingt-quatre heures après s'être entretenu avec la presse, Salim Mahamoud a émis deux arrêtés. L'un annonçant la suspension de Maissara Adam, l'ancien secrétaire générale du ministère de la santé et l'autre présentant Aboubacar Saïd Anli, directeur de la santé, comme le successeur de l'ancien commissaire à la fonction publique de Ngazidja. La fin de l'histoire du "Bangué" (cannabis) ? D'une source sûre et proche du dossier, le ministre par intérim s'appête à saisir la justice. Selon notre source, « cette histoire ne doit pas s'arrêter là surtout qu'elle touche sur la dignité et l'intégrité du pays ».

Sous anonymat, notre source affirme que le ministre Hafî reste convaincu de la culpabilité de l'ancienne secrétaire générale. « Comment se fait-il qu'une enseignante en matière de droit de l'Université soit trompée dans un tel dossier et signe un document avec des acronymes ? », s'interroge-t-elle. Ce dernier reste sans mot et lâche, pour clore la discussion,

que « il y'a anguille sous roche ». En remplacement de Maissara Adam Mondoha, le ministre de l'Education Nationale, assurant l'intérim de la ministre de la Santé a choisi Aboubacar Saïd Anli, jusque-là Directeur Général de la Santé au sein dudit ministère.

A.O Yazid

**l'abonnement
à La GAZETTE tellement plus simple
Contact 322 76 45 ou 773 91 21**

ELECTIONS ANTICIPÉES DE 2019

La Coi aura des observateurs tout au long du processus électoral

Une délégation de la Coi a sillonné tout le pays dans le cadre d'une visite officielle de 4 jours. Si le chef de la délégation a insisté sur la souveraineté de l'Union des Comores, il a néanmoins pris langue avec toutes les parties prenantes du double scrutin à venir.

C'est au terme d'une visite de 4 jours, qui s'est achevée par une rencontre avec le chef de l'Etat, Azali Assoumani, que le Vice-président de la République des Seychelles et président en exercice du Conseil des ministres de la Commission de l'Océan Indien, Vincent Meriton, s'est adressé à la presse. Exercice qu'il a effectué en compagnie du ministre des affaires étrangères comorien, Souef Mohamed El-Amine.

Cette visite officielle rentre dans le cadre du processus électoral en cours. Selon un communiqué de presse conjoint, cette mission s'inscrit dans la volonté de l'Union des Comores d'associer l'ensemble de ses partenaires (Etats et organisations multilatérales)

au processus engagé afin que les échéances prochaines puissent se dérouler dans la plus grande transparence ». Ainsi la délégation indianocéanique, a sillonné l'archipel afin de s'entretenir avec les candidats aux prochaines échéances.

Au cours de ce séjour de moins d'une semaine, le président en exercice du Conseil des Ministres de la Coi s'est entretenu avec toutes les parties prenantes au processus électoral en cours. Mouvance présidentielle comme opposition, ainsi que les responsables des différentes institutions qui sont liées au double scrutin. Ainsi, « la délégation a pris bonne note des doléances exprimées par les uns et les autres », pouvait-on lire dans le document. En outre on y lit également que « Vincent Meriton a pu prendre connaissance des différentes dispositions mises en place par le gouvernement comorien en vue de garantir des élections libres et transparentes ».

Seulement, et la phrase qui suit prend tout son sens au vu du communiqué conjoint, « dans ses entretiens



avec les divers acteurs du processus, il (Vincent Meriton) a, à chaque fois insisté sur le respect de la Coi de la souveraineté des Comores et a exprimé la disponibilité entière de la Commission, en tant qu'organisation régionale de proximité, à accompagner les efforts déjà engagés par les autorités comoriennes et toutes les parties prenantes».

Le vice-président seychellois s'est en outre réjoui « de la qualité des échanges et de l'engagement ferme du

président de la république de l'Union des Comores à maintenir le dialogue avec la classe politique comorienne, notamment l'Opposition, pour des élections apaisées et contenir ainsi le risque d'une contestation post-électorale ». La Coi enverra des observateurs dans cette période pré-électorale mais aussi durant les élections et après celles-ci.

Fsy

POLITIQUE

Razida "Je crois que la cour suprême manque de confidentialité et de professionnalisme"

La cour suprême a statué mardi dernier sur 6 requêtes envoyées par les candidats recalés provisoirement aux élections présidentielles et des gouverneurs des îles. A la suite de cette audience, le porte-parole de l'Union de l'opposition se dit étonné sur l'attaque du patrimoine du candidat Mohamed Ali Soilihi. Selon lui, ce document était censé être confidentiel.

Lors de l'audience de la Cour Suprême de mardi dernier, la question du patrimoine du candidat de l'UPDC, Mohamed Ali

Soilihi alias Mamadou était attaqué par le candidat Bourhane Abdallah recalé provisoirement par la cour suprême. Le porte-parole de l'Union de l'Opposition, Ibrahim Abdourazak alias Razida dit ne pas comprendre comment un candidat a réussi à se procurer un document confidentiel d'un autre candidat pour l'utiliser contre lui.

D'après Razida, la Cour Suprême a vulgarisé le dossier du patrimoine de Mohamed Ali Soilh. « C'est un manque de professionnalisme de la part de la cour suprême, lâche-t-il. Elle, qui est la première de toute autre structure juridique, s'est exposé sur des

distributions et des vulgarisations des documents des candidats ». Et lui d'ajouter que : « Dire que la déclaration de patrimoine de Mohamed Ali Soilihi est minime par rapport à la réalité est un indice permettant de soupçonner que le document a été vu. Et pourtant, la Cour devait le garder confidentiel ».

Par ailleurs, le porte-parole de l'Union de l'opposition regrette le comportement de certaines autorités de l'Etat qui parlent déjà de l'invalidation de la candidature de l'ancien argentier de l'Etat. « Chature a fait une conférence pour annoncer à ses militants que

la candidature de Mamadou a été annulée avant même la délibération, tout en s'appuyant sur des propos qu'a fait un journaliste concernant le même sujet. Ne serait-ce pas un abus de la part du pouvoir envers les citoyens ? », s'interroge-t-il, avant de se demander si « l'indépendance de la justice est respectée dans ce cas là ». La délibération officielle sur les candidats retenus pour les élections anticipées est attendue ce samedi.

Kamal Gamal

AGRÈMENT DE LA CULTURE DU CANNABIS

Pour Hafi, le ministère est trompé

Assurant l'intérim de Madame Rashid Mohamed Mbarak Fatma, ministre de la Santé, Salim Mahamoud Hafi s'est exprimé devant la presse concernant l'agrément octroyé à la société CannOps (Comores) par le secrétariat général. Pour le ministre de l'Education Nationale, il était important d'expliquer ce qui s'est passé avec cette signature dont on peut parler d'amateurisme.

"C'est vrai que le document a été signé au niveau du ministère mais après enquête et réunion depuis lundi à mardi, on a constaté que le secrétariat a été trompé », s'explique

Salim Mahamoud Hafi. Pendant sa déclaration, le ministre de l'Education, montre que ledit secrétariat a signé le document sans pour autant « identifier et/ou authentifier quelques éléments cachés. Pour Hafi, les personnes qui ont fait signer le document de l'agrément à la secrétaire générale du Ministère de la Santé sont des gens vicieux qui ont mis des éléments dans le contrat ou agrément pour tromper la vigilance du secrétariat et du ministère de la Santé.

Ferme, Salim Mahamoud affirme que l'agrément a été retiré auprès des bénéficiaires, en l'occurrence la société CannOps (Comores). « La personne qui a signé en particulier le document n'est pas scientifique, n'est

pas dans le monde de la médecine », lance-t-il avant de se questionner sur l'importance de parler de plantes médicinales et de rajouter les trois lettres qui sont "CBD", substance spécifique qu'on extrait du cannabis. Signé pour quelle volonté ?

Le ministre de la Santé par intérim précise notamment que la personne qui a signé ce document ne voulait pas nuire à l'Etat mais plutôt faire une promotion des plantes médicinales. En sa qualité de protecteur de l'Etat et de sa volonté de voir les choses avancer, Salim Mahamoud a rappelé que depuis l'éclatement de cette affaire, le ministère de la santé a engagé une procédure interne pour statuer sur l'avenir du signataire de l'accord d'agrément

et a promis qu'une enquête sera ouverte et que le ministère compte bien porter plainte pour "tromperie". « On va vraiment approfondir cette affaire pour que dans l'avenir on vous donne des éléments d'une situation qui sera vraiment avancée pour que cela soit une leçon pour tout le monde », assure le ministre.

Pour Hafi, le ministère de la Santé a l'obligation de présenter des excuses à l'endroit de la population comorienne car « trompé », notre pays ne laissera jamais la culture, la vente du cannabis. Légèreté ou amateurisme ? Hafi précise qu'il s'agit plutôt de conflits de compétences qui frappent les administrations comoriennes.

A.O Yazid

ECONOMIE

Mikidache Darchari prône l'autonomisation des jeunes dans le monde du travail

Le bureau des masters de la faculté de droit et des sciences économiques (FDSE) en collaboration avec l'ONG Ushababi Wa Meso international ont organisé lundi dernier une conférence sur le thème de l'économie des Comores et l'insertion professionnelle des jeunes. Cette conférence a vu la participation de beaucoup d'étudiants dans le but de retenir des concepts sur l'expertise du travail.

Séjournant aux Comores, Mikidache DARCHARI, économiste, fiscaliste et inspecteur des finances au ministère de budget en France, a animé une conférence portant sur le thème de l'économie des Comores et l'insertion des jeunes dans l'univers professionnel. Accueilli par le doyen de la FDSE, l'expert s'est étalé sur l'univers du travail. Devant les étudiants en économie et droit, le conférencier se dit inquiet face au taux élevé du chômage aux Comores qui dépasse les 49%. « Avec ce taux élevé, l'Etat comorien est en train de se fabri-

quer une bombe à retardement, déclare Darchari. Un jour les jeunes diplômés de l'extérieur et de l'intérieur vont se révolter de façon incontrôlable. Car malgré les efforts que fournit l'Etat, la jeunesse reste toujours confronté au chômage ».

Le président du Think-tank a fait comprendre aux étudiants que la fonction publique est saturée et qu'elle est incapable d'embaucher tout le monde. « C'est pour cette raison que nous avons créé l'ONG Ushababi Wa Meso international pour l'autonomisation des jeunes et la priorité à l'éducation », montre-t-il, avant de préciser que « l'insertion des jeunes dans le monde du travail est une méthode consistant à accompagner le diplômé à exercer un métier dont il n'est pas diplômé. Car si un infirmier ne travaille pas pour les soins médicaux, il est au chômage. Pourtant il est capable de se créer un métier, mais il faut lui accorder des moyens ». Pour la réduction du chômage aux Comores, le président de l'ONG Ushababi Wa Meso international propose de pousser les élèves à



Darchari Mikidache en conférence devant les étudiants

rêver dès l'école primaire. « Notre ONG va essayer d'apprendre l'étudiant à être autonome, capable de se débrouiller car pour le cas contraire, on élève des chômeurs », avance-t-il.

Ce dernier a montré par la suite que l'économie comorienne est très faible faute d'investissements. Les Comores sont classées économiquement au 159e rang sur 190 pays au niveau de la banque mondiale. « L'Etat ne doit pas attendre des investissements extérieurs. Il doit impérativement investir pour la création d'emplois car avec notre rang, aucun investisseur étranger

ne viendra investir car il considère les Comores comme un pays pauvre. Alors l'émergence doit d'abord développer un commerce digitale basé sur le Made in Comoros et créer une école nationale de commerce », recommande l'économiste. Pour lui, l'insertion des jeunes dans le monde du travail exige qu'il ait les conditions pour attirer les investisseurs dans le pays et que l'Etat prépare un esprit de création d'emplois.

Kamal Gamal

ENVIRONNEMENT

Un nouveau Secrétaire Exécutif à l'UNCCD

La dix-septième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC 17) de l'UNCCD) s'est tenue au Centre de conférence Arthur Chung du 28 au 30 janvier 2019 à Georgetown, en Guyane. La Session a passé en revue la première évaluation mondiale de la dégradation des sols basée sur les données d'observation de la Terre communiquées par les gouvernements. L'évaluation, menée par les pays déclarants selon une approche harmonisée, montre l'évolution de la dégradation des sols entre 2000 et 2015 sur la base des données fournies par 145 des 197 pays parties à la Convention.



Ibrahim Thiaw succède à Monique Barbut au secrétariat exécutif de l'UNCCD

L'évaluation va servir de base à l'évaluation des progrès accomplis dans la réduction ou l'inversion de la dégradation des sols à l'échelle mondiale. C'est une étape importante dans l'effort mondial de lutte contre la dégradation des sols. Une enquête menée en 2009 a révélé que les pays utilisaient un total combiné de 1 500 indicateurs uniques pour surveiller la dégradation des sols au niveau mondial, ce qui rend difficile une

image claire de l'ampleur du problème.

La Soil Leadership Academy, co-sponsor du CRIC 17, a organisé une foire de formation sur les thèmes de la sécheresse, de l'égalité des sexes, de la neutralité de la dégradation des sols et des tempêtes de sable et de poussière, parallèlement au CRIC 17. Et c'est dans le cadre de cette Session qu'a été annoncé par le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, à la suite de consultations avec le Bureau de la Conférence des Parties à la

Convention, la nomination d'Ibrahim Thiaw, de la Mauritanie, au poste de prochain Secrétaire exécutif de la Convention.

Il succédera à la Française Monique Barbut, à qui le Secrétaire général a exprimé sa gratitude pour son engagement exceptionnel et son dévouement au service de l'Organisation. M. Thiaw possède près de 40 ans d'expérience dans les domaines du développement durable, de la gouvernance environnementale et de la gestion des

ressources naturelles. Il est actuellement conseiller spécial auprès du Secrétaire général pour le Sahel. De 2013 à 2018, il a été directeur exécutif adjoint du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Entré aux Nations Unies en 2007, M. Thiaw était Directeur de la Division de la mise en œuvre de la politique de l'environnement du PNUE. Avant de rejoindre l'Organisation, il était directeur régional pour l'Afrique de l'Ouest puis directeur général par intérim de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

M. Thiaw a débuté sa carrière en Mauritanie, son pays d'origine, où il a exercé pendant 10 ans au ministère du Développement rural. Il est titulaire d'un diplôme supérieur en techniques forestières.

La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification est entrée en vigueur en 1994. Lors de la dernière Conférence des Parties, elle a adopté le Cadre stratégique 2018-2030 avec cinq objectifs: améliorer l'état des écosystèmes affectés par la dégradation des sols.

Mmagaza

FOOTBALL : CHAMPIONNAT D'AFRIQUE DES NATIONS (CHAN 2020)

La Namibie à Moroni, que pensent nos techniciens ?

Le tirage au sort, comptant pour le Chan 2020, procédé par la Caf en Égypte a livré son verdict. Les Coelacanthès, qui peuvent prétendre déjouer les pronostics, en découdront avec la Namibie. Finalement, ce face-à-face aller est prévu aux Comores (Moroni) entre le 26 et 28 juillet 2019. Et le retour, une semaine après à Windhoek (Namibie). Les techniciens consultés sont unanimes pour un regroupement rationnel. Ils affichent un air remarquablement serein.

Bientôt, les sélections nationales du continent, constituées par les joueurs locaux, croiseront le fer, à l'occasion des éliminatoires du Championnat d'Afrique des Nations (Chan 2020). Le tirage au sort, effectué par la Confédération Africaine de Football (Caf) paraît pragmatique. Les

Coelacanthès affrontent un pays, bien connu aux Comores, la Namibie. Nos techniciens affichent un air serein, même si pratiquement aucun prétendant au titre ne peut s'enorgueillir de partir en favoris. Chacun bat avec les moyens du bord, sa carte.

Stéphane Aboutoïhi, le Dtn avance un langage apaisant : « La Namibie est un adversaire à ne pas sous-estimer, même s'il est à notre portée ». Adam's, le préparateur physique des Comoriens, engagés au Chan 2020 pense : « Les regroupements, régionaux (3) et national (1), sont primordiaux. Les antennes insulaires du staff technique national doivent procéder à la détection et à la présélection. Ces opérations permettent de cerner les meilleurs et de procéder donc rationnellement aux sélections régionales respectives, appelées au regroupement national ».

La balle est donc du côté de Saïd

Ali Saïd Athoumani, patron de la Fédération de Football des Comores et du comité directeur. Ils doivent prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre aux encadreurs techniques de préparer les joueurs et les mettre dans les meilleures conditions, mentalement, physiquement, technico-tactiquement, et même médicalement.

L'année 2019 revêt deux valeurs sportives significatives. Les Comores doivent défendre le flambeau national au Chan 2020 et aux Jeux des îles de l'Océan indien. « Je pense que tous les joueurs de D2 et D1 doivent être sensibilisés pour l'importance de la saison 2019 et mobilisés pour avoir la meilleure équipe possible », suggère Aboutoïhi. Et parallèlement, pourquoi ne pas associer l'ensemble des techniciens du pays à la réflexion pour la réussite du football comorien ?

La Namibie n'est pas une inconnue pour les joueurs comoriens. La sélection nationale l'avait affronté et même battu. De plus, Volcan avait joué contre l'équipe dinosaure de ce pays en Ligue des Champions d'Afrique : à Moroni (0-0) et à Windhoek (1-2). Les Comores peuvent donc prétendre réaliser un exploit, même si les joueurs sont éparpillés aux îles. « C'est dérangeant, mais ce n'est pas un handicap. Le regroupement se fera de concert avec le championnat. Sans compétition, le regroupement n'aura pas de valeur », conseille Zeodine Abdou, technicien de la Ffc. Pour rappel, les vainqueurs (Comores # Namibie et Madagascar # Mozambique) rivaliseront dans les tours suivants.

Bm Gondet